

# sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro: EM2024-001

Date: 05 Mars 2024

Unité administrative responsable Gestion des équipements motorisés

Instance décisionnelle Conseil de la ville Date cible :

**Projet** 

### **Objet**

Adoption du Règlement sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules pour répondre à des exigences réglementaires et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3278

Code de classification No demande d'achat

### **EXPOSÉ DE LA SITUATION**

Le Service de la gestion des équipements motorisés est responsable des acquisitions des véhicules motorisés à l'échelle de la Ville et de l'agglomération de Québec.

Des sommes sont requises afin de permettre l'acquisition de divers véhicules ainsi que d'équipements motorisés, de même que des accessoires d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant de la compétence de proximité reliés à des exigences réglementaires ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel nécessaire auxdites acquisitions.

Le présent sommaire vise donc à faire approuver un projet de règlement d'emprunt afin de disposer des sommes requises pour l'acquisition des véhicules pour répondre aux besoins des nouveaux services, règlements et normes et des activités reprises en régie.

Les types de véhicules dont l'acquisition est prévue sont des machineries et appareils spécialisés.

En fonction de la façon dont les lots d'appels d'offres seront adjugés, il est nécessaire de procéder à une modification des compétences présentées lors de l'adoption du Programme des immobilisations 2024-2033. Un tableau est présenté en annexe afin d'exposer les changements proposés de répartition de compétences.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CV-2023-1245 du 15 décembre 2023 - Adoption du Programme des immobilisations 2024-2033 relié aux compétences de proximité.

### ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

La dépense de 1 560 000 \$ visée par le Règlement R.V.Q. 3278 relève de la compétence de la proximité, car elle se rattache à des acquisitions relevant de la compétence du conseil de la Ville de Québec.

Le terme de l'emprunt est de quinze (15) ans.

# **RECOMMANDATION**

- 1. D'adopter le Règlement sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules pour répondre à des exigences réglementaires et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés R.V.Q. 3278.
- 2. d'approprier un montant de 156 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 3278. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

### **IMPACT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds requis de compétence de proximité, soit la somme de 1 560 000 \$ sont prévus aux années 2024 et 2025 du PDI 2024- 2033, à la fiche 44064. Cette somme était prévue comme une dépense de nature mixte, mais un changement de compétence est nécessaire pour cette fiche.

GPD1101R Page: 1 de 2



# sommaire décisionnel

**IDENTIFICATION** Numéro : EM2024-001

**Date:** 05 Mars 2024

Unité administrative responsable Gestion des équipements motorisés

Instance décisionnelle Conseil de la ville Date cible :

**Projet** 

### **Objet**

Adoption du Règlement sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules pour répondre à des exigences réglementaires et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3278

**IMPACT(S) FINANCIER(S)** 

### **ÉTAPES SUBSÉQUENTES**

### **ANNEXES**

R.V.Q. 3278 (électronique)

Fiche 44064 (électronique)

Répartition des compétences (électronique)

VAL	IDATION	

Intervenant(s)InterventionSigné leValérie ArseneaultFinancesFavorable 2024-03-07

Responsable du dossier (requérant)

Sophie Williamson Favorable 2024-03-07

Approbateur(s) - Service / Arrondissement

Yuliana Anastasova Favorable 2024-03-07

Raoul Pascal Par Denis Després Favorable 2024-03-07

Cosignataire(s)

Anne Mainguy Par Ginette Lachance Finances Favorable 2024-03-08

Direction générale

Carl Desharnais Favorable 2024-03-08

Résolution(s)

CV-2024-0377 Date: 2024-04-02

AM-2024-0287 **Date:** 2024-03-19

CV-2024-0288 Date: 2024-03-19

CE-2024-0385 Date: 2024-03-13

GPD1101R Page: 2 de 2



# VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la Ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 3278

RÈGLEMENT SUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS AINSI QUE DES ACCESSOIRES D'APPOINT AUX FINS D'ADDITION DE VÉHICULES POUR RÉPONDRE À DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET SUR L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

Avis de motion donné le Adopté le En vigueur le

### **NOTES EXPLICATIVES**

Ce règlement ordonne l'acquisition de divers véhicules ainsi que d'équipements motorisés de même que des accessoires d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant de la compétence de proximité reliés à des exigences réglementaires ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel nécessaire auxdites acquisitions.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 560 000 \$ pour l'acquisition de biens, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, de même que l'embauche du personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Page : 2 de 7

### **RÈGLEMENT R.V.Q. 3278**

RÈGLEMENT SUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS AINSI QUE DES ACCESSOIRES D'APPOINT AUX FINS D'ADDITION DE VÉHICULES POUR RÉPONDRE À DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET SUR L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. L'acquisition de divers véhicules et équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant de la compétence de proximité reliés à des exigences réglementaires ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel nécessaire auxdites acquisitions sont ordonnés et une dépense de 1 560 000 \$ est autorisée à cette fin. Cette dépense est détaillée à l'annexe I de ce règlement.
- 2. Afin d'acquitter cette dépense, la ville décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme du remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci.

- 3. Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense, est destinée à renflouer le fonds général de la ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
- **4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la ville.
- **5.** La ville affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute subvention ou participation financière recevable pour le paiement d'une dépense visée à ce règlement, ainsi que toute autre source de financement externe ou à la charge de la ville.
- **6.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I (article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

ANNEXE I (article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

### **CHAPITRE I**

ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS AINSI QUE DES ACCESSOIRES D'APPOINT POUR RÉPONDRE À DES EXIGENCES RÈGLEMENTAIRES – NATURE DE PROXIMITÉ

### SECTION I

### **DESCRIPTION DU PROJET**

- **1.** Le projet consiste à acquérir, à modifier et à mettre à niveau divers véhicules tels que, sans s'y limiter, tout type de véhicules à hydrocarbures et électriques, des véhicules utilitaires, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, des véhicules-outils, tout type de remorques, des équipements de chantier et spécialisés, des accessoires et des équipements d'appoint ainsi que des solutions technologiques requises pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents accessoires sont requis pour répondre à des exigences règlementaires relevant de la compétence de proximité.
- **2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments décrits à l'article 1.
- **3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

### **SECTION II**

## LOCALISATION

**4.** Le projet décrit aux articles 1 à 3 est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

# **SECTION III**

# ESTIMATION DU COÛT

**5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 1 560 000 \$.

TOTAL: 1 560 000 \$

Annexe préparée le 14 février 2024 par :

Yuliana Anastasova

Directrice de division

Gestion du parc véhiculaire

Service de la gestion des équipements motorisés

# Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition de divers véhicules ainsi que d'équipements motorisés de même que des accessoires d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant de la compétence de proximité reliés à des exigences réglementaires ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel nécessaire auxdites acquisitions.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 560 000 \$ pour l'acquisition de biens, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'embauche du personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.



# PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024 - 2033

IDENTIFICATION									_	-	
Titre de la fiche projet	Acquisition d'équip. n	Acquisition d'équip. motor. pour les unités administratives	dministratives					Numéro fiches liées		Annexe Num	Numéro de la fiche
Corrido rosponsable				Responsable	Raoul Pascal					Non	44064
Oct vice i caponadaie	Gestion des equipements motorises	ופונט וווטנטוואפט		Chargé de projet	Raoul Pascal						
DESCRIPTION GÉNÉRALE					<del>.</del>						
Description du projet					Stratégie de	ıtégie de développement durable / justification	/ justification			Loc. physique	sique 2024
Ce projet consiste à acq	uérir des véhicules n	notorisés pour les ur	nités administrative	s pour répondre à	Ces ajouts o	Ces ajouts de véhicules englobent des nouveaux services municipaux, des nouvelles	des nouveaux service	s municipaux, des noi	uvelles	00-ENS	1 34
des exigences règlementaires.	taires.				normes, des	normes, des nouveaux règlements et des activités reprises en régie.	et des activités reprise	s en régie.			
										% pérennité et dével	développement
										Pérennité	Développement
										0%	100%
			INVESTISS	INVESTISSEMENTS (en milliers de dollars)	edollars)					MONTAGE FINANCIER	
PAR COMPÉTENCE	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024 - 2028	2029 - 2033	Total 2024 - 2033		2024	2025 -2033
Proximité									Emprunt	1 340	10 4 38
Agglomération									PCI		
Mixte	1 340	4 380	ı	,	•	5 720	1	5 720	Fonds de parcs		
Coût brut du projet	1 340	4 380	0	0	0	5 720	0	5 720	Fonds de carrières		
			200	2027		1000	2000	1	Surplus affecté		
FINANCEMEN I EXTERNE	2024	2202	2020	2027	2020	10tal 2024 - 2028	2029 - 2033	10tal 2024 - 2033	Surplus non affecté		
									Réserves		
									Autres		
Autres financements									Coût à la charge de la Ville	1 340	4 38
Total financement externe	0	0	0	0	0	0	0	0	Financement externe	U	
Coût à la charge de la ville	1 340	4 380	0	0	0	5 720	0	5 720	Coût brut du projet	1 340	10 4 38
COÛT DU PROJET	Avant 2024	2024 - 2028	2029 - 2033	Après 2033	Total projet	Niveau d'avancement		2	Pérennité	Développement	Total PDI
Coût brut du projet	4 184	5 720	0	0	9 904	0 - Est une enveloppe 1 - Phase d'étude			0	5 720	5 720
Financement externe	0	0	0	0	0	2 - Phase de planification	n				
Coût à la charge de la ville	4 184	5 720	0	0	9 904	4 - Phase de clôture				Page	1/1

		5 720 000 \$	5 720 000 \$	5 TOTAL	2024 et 2025 <b>TOTAL</b>
EM2024-	4 160 000 \$ R.A.V.Q. 1646	4 160 000 \$	5 720 000 \$	Mixte	
		0\$	0\$	Agglomération	
EM2024-	R.V.Q. 3278	1 560 000 \$ R.V.Q. 3278	0\$	Proximité	
Sommair	Règlements d'emprunt	Modification selon lots d'appels d'offres à adjuger	Programme des immobilisations 2024-2033 adopté	Fiche 44064 Compétences	Fiche 44064

Numéro : EM2024-001

Page: 1 de 1